

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 11 mars 2024

Affaire suivie par : Florence Annie Bonnier Stéphanie Commaret Céline Dubief

L'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Tél: 04 26 16 21 34 Tél: 04 74 45 58 56 Tél: 04 74 45 58 49

Mesdames et messieurs les professeur(e)s

Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

des écoles

10, rue de la Paix BP 404 01012 Bourg-en-Bresse Cedex

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : campagne d'appel à candidatures sur des postes à profil (recrutement spécifique) pour la rentrée scolaire 2024

Références:

Code général de la fonction publique

Lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) du 25 octobre 2021

Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) du 1er mars 2022

Note de service du 12 octobre 2023 (NOR MENH2326873N) parue au Bulletin Officiel (BO) de l'éducation nationale n° 39 du 12 octobre 2023 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2024

Annexe accessible en cliquant sur le lien ci-contre : Liste des postes à profils vacants et susceptibles d'être vacants

La présente circulaire fixe les modalités de candidature, d'une part, des postes à profil vacants au 1^{er} septembre 2024 et d'autre part, de certains postes (susceptibles d'être vacants prochainement). L'attention de tous est appelée sur le fait que tous les postes sont susceptibles d'être vacants.

Pour information, les modalités d'accès aux postes à exigences particulières ou à pré-requis seront quant à elles définies dans la note technique du mouvement 2024 qui sera prochainement publiée.

Le recrutement sur un poste à profil

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation entre le poste et le profil (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience ...) doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue alors hors barème et ne vaut que pour le poste demandé et pour l'année scolaire concernée.

Le départage des candidats sera effectué par une commission, qui établira une liste avec un classement.

Le traitement des candidatures

Les enseignant intéressés doivent faire acte de candidature via colibris, en transmettant leur CV et leur lettre de motivation. Après le recueil de l'avis de l'IEN de circonscription et la vérification par la division des personnels des titre(s) et diplôme(s) requis, ils seront convoqués à un entretien devant la commission

départementale compétente en fonction de la nature du poste sollicité via un mail adressé sur leur boîte mail académique.

Les entretiens se dérouleront durant la période prévue au calendrier ci-dessous.

Au cours de cet entretien, sont notamment appréciées les motivations des enseignants.

Les candidats reçus en entretien recevront un mail sur leur boîte académique les informant de la suite donnée à leur candidature.

L'arrêté d'affectation sera transmis par voie postale.

La liste de l'ensemble des postes à profil (vacants ou susceptibles de l'être) à la rentrée scolaire 2024 sera disponible sur la plateforme Colibris : https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/d01 diper appel-a-candidature_2024/

Les fiches de postes (postes vacants ou susceptibles d'être vacants), quant à elles, seront consultables sur l'annexe page 1. Si toutefois, la fiche de poste n'était pas disponible, il conviendra de vous rapprocher des circonscriptions.

La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que tout enseignant qui postule sur un poste à profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.

De plus, l'enseignant ne fera plus partie des participants obligatoires au mouvement intra départemental des professeurs des écoles, étant nommé sur ce poste à profil à compter du 1^{er} septembre 2024.

Enfin, l'affectation sur un de ces postes se fera à titre définitif, dès lors que l'ensemble des conditions sont remplies. Aussi, une affectation à titre provisoire peut être prononcée dès lors que l'enseignant ne dispose pas du titre ou diplôme requis pour le poste. Ces exigences figurent dans la fiche de poste.

Exemples:

*Je ne suis pas titulaire du CAPPEI, ma candidature a été retenue pour la nature de poste ULIS, je suis affecté(e) à titre provisoire du 01/09/N au 31/08/N+1 sur le poste sur lequel j'ai candidaté et conserve mon poste obtenu à titre définitif.

*Je suis titulaire du CAFIPEMF, ma candidature a été retenue pour la nature de poste conseiller pédagogique de circonscription de l'ASH, je suis affecté(e) à titre définitif à compter du 01/09/N.



ATTENTION: L'obtention d'un poste à profil à l'issue des commissions de recrutement vaut engagement de l'agent à ne pas participer à un autre appel sur l'année en cours.

L'agent qui obtiendra un poste à profil, libère son poste.

CALENDRIER POSTE A PROFIL

| Etape | Date |
|------------------------------|--|
| Publication de la circulaire | 11 mars 2024 |
| Phase de candidature | 11 mars au 20 mars 2024 sur COLIBRIS |
| Convocation des agents | 21 au 22 mars 2024 (messagerie académique) |
| Commission de recrutement | 25 mars au 5 avril 2024 |
| Résultats des entretiens | 8 avril 2024 (messagerie académique) |

Marilyne Rémer